



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire des Maires représentant les villes de l'AMB/ASM

Commission sur les Finances et l'administration de la Ville de Montréal Budgets 2024 et PDI 2024-2033 — Agglomération de Montréal

Nous soussignés Georges Bourelle, Maire de la Ville de Beaconsfield, et Alex Bottausci, Maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au nom des 15 villes métropolitaines liées avec la Ville de Montréal dans l'agglomération de Montréal et, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration (CFA), soumettons le présent rapport en réponse aux documents produits par la CFA et intitulé « *Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2024 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal* ».

Nous tenons également à souligner l'excellente collaboration reçue de l'ensemble des membres de la Commission des finances et de l'administration (CFA), ainsi que de tous les services et employés municipaux que nous avons eu l'occasion de rencontrer et d'entendre au cours des dernières semaines. Nous tenons à souligner le professionnalisme des gestionnaires qui dirigent les divers services de la Ville et de l'agglomération de Montréal ainsi que de toutes leurs équipes respectives.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 2 / 13)

PARTICIPATION DES MAIRES DE L'AMB/ASM AUX COMITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Nous souhaitons d'abord rappeler aux autorités de la Ville de Montréal que l'Agglomération de Montréal n'est pas une structure municipale comme telle, mais seulement une instance décisionnelle distincte et intégrée à la Ville de Montréal.

L'Agglomération de Montréal a été constituée au 1er janvier 2006, afin de gérer les services que le Gouvernement souhaitait maintenir comme compétences régionales. Dans le contexte de la mise en place de la nouvelle agglomération, il a été convenu entre le Gouvernement, la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées, que parmi les mairesses et maires des 15 municipalités reconstituées et intégrées à la nouvelle agglomération, deux (2) seraient nommés membres à part entière de chacune des diverses commissions de la Ville de Montréal, ayant à traiter entre autres et non limitativement de sujets concernant les services de responsabilité d'Agglomération.

Cette représentativité pour les maires de l'AMB/ASM peut varier d'une commission à l'autre, de telle façon à ce que tous les mairesses et maires aient la possibilité simultanée de siéger sur une commission.

Nous rappelons qu'il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire permettant de limiter aux seuls sujets concernant les services de responsabilité de l'Agglomération, la présence et la participation des maires et mairesses de l'AMB/ASM aux activités des comités de la Ville de Montréal sur lesquels ils ont été nommés.

Récemment, nous avons eu la désagréable surprise d'être pour la première fois exclus d'une rencontre de la Commission sur les Finances et l'administration (CFA) et ce sans avertissement ni justifications. Des rumeurs insistantes laissent entendre que cette interprétation restrictive pourrait s'étendre bientôt à d'autres commissions, ce qui est totalement inacceptable et va à l'encontre des objectifs et principes de collaboration et de transparence des ententes intervenues à cet effet en 2006.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 3 / 13)

Nous demandons que cette situation soit rapidement clarifiée et normalisée. Tous les présidents de commissions de la Ville de Montréal sur lesquelles siègent des maires ou mairesses représentant les villes métropolitaines liées dans l'Agglomération, devraient être avisés de convoquer et permettre une participation normale et complète de nos maires et mairesses à toutes les activités de leurs commissions.

UNE RÉALITÉ BUDGÉTAIRE INQUIÉTANTE

- **LES DÉFICITS RÉPÉTITIFS :**

Depuis 2006, l'Agglomération de Montréal a régulièrement dû éponger des déficits liés à des exercices antérieurs. Ce problème budgétaire est devenu particulièrement évident depuis 2016, alors que l'agglomération se retrouve maintenant systématiquement en situation de déficit budgétaire à la fin de ses exercices financiers.

Nous constatons malheureusement le maintien d'une pratique comptable inquiétante concernant l'état réel des finances publiques de la Ville de Montréal. Cette pratique, tout en étant apparemment conforme aux règles comptables applicables à un moment précis, est néanmoins contradictoire aux principes et objectifs de la bonne gestion des fonds publics et permet malheureusement de dissimuler momentanément une réalité budgétaire, qui se concrétisera quelques mois plus tard par la transformation de surplus annoncés en déficits réels, ce, à un moment où l'attention publique est moindre.

Ainsi, l'inscription aux revenus généraux 2023 de l'Agglomération d'une somme de 87,9 M\$ spécifiquement imposée et perçue pour éponger les déficits résiduels antérieurs de l'Agglomération permet pour le moment à la Ville de Montréal d'annoncer un surplus de 36,2 M\$ pour l'Agglomération à la fin de l'année 2023, alors que la réalité est tout autre. À la fin de l'actuel exercice financier, lorsque les ajustements budgétaires requis auront été effectués pour imputer les bonnes sommes aux bons endroits, au printemps 2024, c'est plutôt un déficit de près de 51 M\$ pour l'exercice financier 2023 qui sera identifiable pour l'Agglomération.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 4 / 13)

Une telle présentation créative de certains aspects comptables est également utilisée envers les villes métropolitaines. Ainsi, pour les fins de nos quotes-parts 2024 pour l'agglomération, on nous indique une augmentation de 114,5 M\$ ou 4,0 %. Toutefois, si l'on fait abstraction des variations budgétaires conséquentes à la gestion créative des déficits du budget de l'Agglomération en 2021 et 2022, ces dépenses spécifiques ayant été transformées en dépenses budgétaires générales récurrentes, l'augmentation réelle nette de nos quotes-parts pour 2024 sera plutôt de 6,07 %.

Comme ces déficits se répètent année après année, sans véritable justification d'imprévisibilité majeure, on peut sérieusement se questionner à savoir si nous ne sommes pas en présence d'une mauvaise stratégie opportuniste pour étaler par l'avant des accroissements de dépenses ou des pertes de revenus conséquents à des décisions politiques problématiques.

- **REVENUS NON RÉCURRENTS POUR FINANCER DES DÉPENSES COURANTES**

Nous avons constaté, en cours d'année financière, que Montréal n'hésite pas à récupérer les sommes accumulées dans des réserves initialement destinées à financer des investissements à long terme, pour équilibrer le budget des opérations de l'année en cours.

De même, les sommes récupérées suite à la bonne performance du régime de retraite au cours des dernières années ont été et seront encore utilisées pour embaucher de nouveaux employés. L'histoire récente nous a démontré à quel point les rendements des régimes de retraite peuvent être aléatoires et il est conséquemment très imprudent de financer de nouvelles embauches, qui sont des dépenses récurrentes à même de telles économies non récurrentes.

Les réserves financières de Montréal, entre autres le Fond de l'eau, risquent ainsi d'être rapidement épuisées, et ce pour d'autres fins que celles auxquelles elles étaient initialement destinées. Comme les divers programmes de subventions gouvernementales seront plus restrictifs à l'avenir, la capacité financière déjà limitée de Montréal pour rattraper son déficit d'infrastructures en sera d'autant encore plus réduite.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 5 / 13)

- **MASSE SALARIALE**

En 2019, la rémunération globale représentait une dépense de 2 349 M\$. Au cours des cinq dernières années, les effectifs totaux ont augmenté de 2 682 années-personnes. En 2020, cette croissance fut de 4,3 %, puis en 2021 une augmentation de 6,5 %, suivi en 2022 par une autre croissance de 4,2 %. Pour 2024, Montréal annonce l'ajout de plus de 400 années-personnes dans la fonction publique.

Ainsi, entre 2019 et 2023, les coûts annuels pour la rémunération globale de Montréal sont passés de 2,35 G\$ à 2,7 G\$, soit une hausse totale de 354 M\$, pour une croissance moyenne annuelle de 70,8 M\$. De plus, les résultats réels anticipés pour 2023 annoncent déjà un excédent de dépenses de 89,3 M\$ à ce chapitre.

En 2017, le SPVM disposait de 4 600 policiers et policières sur le territoire de Montréal. En 2022 ces effectifs avaient diminué de 7,9 % pour atteindre 4 238 policiers, ce qui représente une baisse de 362 agents. On constate que pour un effectif total autorisé de 4 920 policiers et policières, le SPVM ne dispose que de 4 499 agents, dont 143 constables auxiliaires permanents. Selon les informations que le SPVM nous a communiquées à la CFA, au 31 décembre 2023, ce service essentiel sera en déficit d'au moins 421 policiers et policières.

Par ailleurs, on nous indique que le coût total de la rémunération globale pour 2024 sera en hausse de 116 M\$ ou 4,4 %. Pour ce faire Montréal réfère au budget initial adopté pour 2023 de 2,6 G\$. Mais en prenant en considération le coût net excédentaire déjà annoncé pour 2023 de 89,3 M\$, on peut déjà raisonnablement anticiper que le véritable coût total pour la rémunération globale en 2024 sera de 2,8 G\$, soit déjà 90 M\$ de plus que ce qui nous est actuellement annoncé dans le budget 2024.

Considérant les besoins manifestement non entièrement financés en ressources humaines pour le SPVM et aussi l'impact des nouvelles conventions collectives, lesquelles vont assurément être caractérisées par les augmentations inflationnistes des coûts déjà identifiables partout au Canada et au Québec, le déficit déjà prévisible pour le financement de la masse salariale en 2024 risque d'exploser!

Nous voulons également souligner l'augmentation soutenue et très rapide du nombre d'employé(e)s pour lesquels les dépenses de masse salariale sont imputées dans des programmes de financement de dépenses d'immobilisations, essentiellement via des règlements d'emprunts, au lieu d'être inscrits dans les budgets de fonctionnement. Déjà, en 2014, ces emplois totalisaient 915 employés(e)s, en 2019 on en identifiait 1055 emplois et en 2023 ils seront au moins 1,163



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 6 / 13)

employé(e)s. Pour 2024, on annonce une nouvelle augmentation de 60,3 personnes-années, ce qui portera le total des employés dont la masse salariale est financée par des emprunts à long terme à plus de 1, 200 personnes. Nous ne croyons pas que de financer à crédit sur une période de 15 années le salaire annuel et les bénéfices marginaux d'autant d'employé(e)s soit une stratégie budgétaire saine et viable.

- **SOUS-BUDGÉTISATION DES DÉPENSES ET DES REVENUS**

Depuis plusieurs années nous constatons la croissance d'une pratique déplorable de sous-budgétisation systématique de certaines dépenses, ainsi que la surévaluation de certains revenus, particulièrement en matière de Sécurité publique et pour le Transport collectif.

Ainsi, entre 2019 et 2023, les revenus en amendes et pénalités pour l'Agglomération représentaient une moyenne annuelle de 80,4 M\$. Le budget adopté pour 2023 prévoyait un revenu de 106 M\$ alors que le réel anticipé ne sera que de 86 M\$, soit un déficit de 19 %. Pourtant, on nous annonce encore pour 2024 des revenus anticipés de 102 M\$, soit 19 % de plus que le réel pour 2023 et surtout 24 % de plus que la moyenne réelle annuelle depuis 2019.

Il en est de même avec le budget 2024 de la STM. Alors que l'exercice financier 2022 de la STM s'est terminé avec un déficit de 43 M\$, on nous indique que la STM sera confrontée à un déficit d'au moins 46 M\$ pour 2023. Conséquemment elle prévoit réduire ses dépenses de presque 86 M\$ en 2024, soit 70 % de plus que ce qui avait initialement été annoncé et aussi supprimer 255 postes, soit plus du double des prévisions initiales. Étonnamment, aucune réduction de services ne serait faite pour le métro et les autobus et on annonce même une hausse de 29,5 % de la fréquence du transport adapté.

Concurremment, Montréal nous annonce une augmentation de 48,4 M\$ pour la contribution payable à l'ARTM pour 2024, ce, pour l'ensemble de l'Agglomération. Or, un document de l'ARTM daté du 19 octobre 2023 annonce plutôt une augmentation potentielle de 133 M\$ pour la contribution 2024. Malgré les annonces officielles récentes du Gouvernement à cet égard, pour les fins du budget 2024, Montréal considère encore qu'il ne s'agit que d'une proposition gouvernementale à être discutée au cours des prochaines semaines et des prochains mois.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 7 / 13)

De même, des revenus supplémentaires projetés de 15 M\$ en provenance de l'imposition des droits sur les mutations immobilières sont particulièrement étonnants, considérant le ralentissement déjà identifiable au chapitre des transactions immobilières à l'échelle du pays et les perspectives toutes aussi négatives pour les prochaines années.

GESTION DÉCONCERTANTE DE LA DETTE

La dette brute de Montréal s'est accrue au cours des dernières années de 4,1 G\$ et elle s'élève maintenant à 16,4 G\$ en incluant celle de la Société de transport de Montréal (STM). Le coût net annuel de cette dette représente déjà 17,6 % des revenus de la Ville de Montréal. Avec l'accroissement des taux d'intérêt et les nouveaux emprunts de 1,13 G\$ déjà annoncés, le fardeau financier de cette dette va lourdement réduire les marges de manœuvre budgétaire futures de Montréal.

Assurément consciente de cette réalité et afin de réduire le recours aux emprunts, Montréal veut continuer à développer une stratégie de paiement au comptant pour une partie croissante de ces dépenses en immobilisations. En 2023 le budget de fonctionnement allouait déjà une somme de 503 M\$ au PCI alors qu'en 2024 ce budget serait augmenté de 76,5 % pour atteindre 888 M\$.

Cette pratique de paiement comptant est une façon valable d'équilibrer la réalisation d'investissements majeurs avec le maintien d'un taux d'endettement à long terme raisonnable. Toutefois cela ne doit jamais servir de solution rapide et facile pour équilibrer un budget d'une année fiscale à l'autre, ou pour stabiliser ou réduire rapidement et avec un effet temporaire un taux d'endettement. Il ne faut jamais oublier que les paiements comptants ont comme conséquences très négatives d'imposer aux seuls contribuables d'aujourd'hui la charge entière du coût de travaux pour des infrastructures, lesquels devraient normalement être assumés sur plusieurs années par l'ensemble des contribuables qui vont en bénéficier pendant longtemps.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 8 / 13)

GESTION INQUIÉTANTE DE PLUSIEURS GRANDS PROJETS

Les couts pour la rénovation de l'Hôtel de Ville de Montréal estimés en 2017 à 88 M\$ atteignaient déjà en 2023 un seuil de 211 M\$, soit 123 M\$ ou 140 % de plus que prévu. Le constat est le même pour le projet d'usine d'ozonation, lequel présente également des dépassements de plus de 600 M\$ et aussi plus de dix années de retard pour sa réalisation.

Les couts afférents au SRB Pie-IX, qui ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2023, sont passés d'une estimation initiale de 78 M\$ à une nouvelle facture de 167 M\$, soit 89 M\$ ou 114 % de plus.

Pour la STM, au-delà des couts en forte hausse pour les services, on constate également une hausse importante des couts pour le projet du centre de transport Bellechasse, lesquels étaient initialement estimés à 254 M\$ et ont récemment été maintenant révisés à 584 M\$, soit 330 M\$ de plus, ce, sans oublier l'électrification des équipements dont les couts à venir pourraient atteindre 200 M\$. Globalement on identifie un excédent total potentiel de 530 M\$ ou 209 %.

Globalement ces 4 projets cumulent déjà un potentiel 1,4 G\$ en dépassements de couts, soit l'équivalent de plus de 15 % de l'ensemble des investissements normalement planifiés au PDI pour 2024 à 2033, pour les besoins de l'Agglomération.

UN DÉFICIT DÉJÀ PRÉVISIBLE POUR 2024

En combinant l'excédent de dépenses de 90 M\$ déjà prévisible pour la masse salariale en 2024, avec la surévaluation de 26 M\$ des revenus en amendes et pénalités et de 15 M\$ pour les droits de mutation, ainsi que l'écart négatif potentiel de 84 M\$ pour la contribution à l'ARTM, on constate que le budget 2024 sera déjà lourdement affecté par un manque à gagner prévisible d'au moins 200 M\$, ce, avant même que ne survienne l'impact des variations budgétaires négatives quasi habituelles que nous observons depuis plusieurs années.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 9 / 13)

LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

En 2021, Montréal confirmait avoir réalisé l'implantation de 12 000 nouveaux logements sociaux et abordables sur le territoire de l'Agglomération. Au-delà de ces annonces, nous n'avions pas encore réussi à arrimer ces annonces avec la réalité administrative des dispositifs de financement, de l'acquisition de propriétés et/ou de la mise en œuvre de nouveaux chantiers pour confirmer la réalisation effective d'autant de nouvelles unités de logement.

Nous apprenions récemment par les médias d'information qu'en réalité seulement 4 237 unités de logement sociaux et abordables avaient effectivement été construites et livrées au cours des cinq dernières années.

Considérant que le PDI 2023-2032 annonçait à cet égard des investissements de 600 M\$ pour les 10 années subséquentes et que le PDI 2024-2033 comporte un investissement global de 555,3 M\$ pour les mêmes fins, il devient extrêmement difficile de comprendre ce qu'il en est exactement et surtout combien d'unités de logements sociaux et abordables seront effectivement concrétisés sur le territoire de l'Agglomération.

QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

- **LA PROBLÉMATIQUE FISCALE DEMEURE INCHANGÉE**

Après une analyse exhaustive de l'ensemble des présentations qui nous été faites, nous constatons que le désaccord entre les 15 villes métropolitaines et la Ville de Montréal, à l'égard de l'identification et/ou du partage de certaines dépenses d'agglomération et l'établissement conséquent des quotes-parts des villes liées demeure inchangé, puisqu'aucun effort réel par la Ville de Montréal n'est identifiable pour régulariser cette situation.

L'effort fiscal demandé aux citoyens et citoyennes de nos villes liées surpasse éhontément celui demandé à ceux et celles de Montréal. De plus, l'essentiel des services de l'agglomération sont dispensés sur le territoire et au bénéfice principal de la population de la seule Ville de Montréal. Pour nos villes métropolitaines, lesdits services sont considérablement moindres, particulièrement pour la présence policière, sans oublier l'offre très minimale et insuffisante en transport collectif pour les citoyens de nos villes, par rapport à leurs voisins vivant à Montréal.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 10 / 13)

Il faut se rappeler que nos 15 villes qui regroupent 12 % de la population de l'île de Montréal et qui ne devraient en principe n'assumer que 18 % de la capacité fiscale de l'Agglomération ont dû payer en 2023 pas moins de 38,4 % de l'augmentation totale des dépenses de quotes-parts. Pour 2024, l'augmentation officielle nette de la quote-part de Montréal sera de 3,9 %, alors que pour nos villes métropolitaines cette augmentation sera de 4,3 %. Ainsi, nos villes métropolitaines devront assumer 20 % de cette augmentation totale des quotes-parts pour 2024.

- **TRANSFERT DE DÉPENSES VERS L'AGGLOMÉRATION**

Soulignons également qu'entre 2019 et 2024, la quote-part payable par la Ville de Montréal pour les dépenses d'agglomération s'est accrue de 19,3 %, alors que les quotes-parts totales payables par les 15 villes métropolitaines entre 2019 et 2024 se sont accrues de 28,2 %.

Dans la même période, les revenus généraux totaux encaissés par la Ville de Montréal, excluant les quotes-parts d'agglomération, se sont accrus de 18,1 %, alors que leurs revenus totaux provenant « exclusivement » de l'ensemble des quotes-parts se sont accrus de 20,8 %. Nonobstant les conséquences fiscales du décret relatif au Potentiel fiscal, on peut en déduire que Montréal procède à des transferts de dépenses de la Ville centre vers l'Agglomération.

Une telle façon de faire pourrait être intéressante pour Montréal, car pour chaque dollar de dépenses ainsi transférées de la Ville centre vers l'Agglomération, les villes métropolitaines devraient assumer entre 9 % à 18 % desdites dépenses, ce, selon la nature de l'imputation comptable invoquée.

- **CONTEXTE FISCAL D'AGGLOMÉRATION INÉQUITABLE POUR L'AMB/ASM**

La Ville de Montréal, par la voix de la Présidente de son Comité exécutif, a officiellement reconnu pendant l'assemblée du Conseil d'agglomération du 29 novembre 2022 que le système existant des quotes-parts pour l'agglomération de Montréal avait atteint sa limite. Cette reconnaissance légitime ne s'est malheureusement pas encore concrétisée en gestes et résultats probants.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 11 / 13)

Depuis plus de 16 années, les villes de l'AMB/ASM ont multiplié leurs démarches et représentations auprès de la Ville de Montréal pour obtenir une véritable équité fiscale pour leurs contribuables, et ce, à ce jour, sans véritable écoute ni succès.

Nous insistons et rappelons à tous les intéressés qu'il existe une injustice fiscale flagrante pour les citoyennes et les citoyens de nos villes métropolitaines liées dans l'agglomération de Montréal et que cette problématique devra être ultimement et efficacement réglée. Une telle entente sera la clé de voûte vers un véritable partenariat d'agglomération.

RECOMMANDATIONS

Comme maires de deux villes métropolitaines et surtout comme représentant de l'ensemble des 15 villes métropolitaines liées avec la Ville de Montréal dans l'Agglomération de Montréal, nous soumettons les recommandations suivantes, lesquelles s'adressent à l'identification et au partage d'une large partie de ces dépenses via l'Agglomération et conséquemment aux impacts financiers afférents pour nos villes ;

RM-1 *Lorsqu'il y a évidence qu'à la fin d'un exercice financier des écritures comptables déjà prévisibles risquent d'influencer d'une façon significative les résultats financiers anticipés pour le budget de l'Agglomération, une note supplémentaire indiquant le plus précisément possible les résultats financiers réalistes anticipés après lesdites écritures comptables d'ajustement à venir, devrait être ajoutée à tous les documents afférents d'information financière intérimaire.*



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 12 / 13)

RM-2 *Comme c'était la pratique par un passé encore récent, les informations relatives à la masse salariale devraient comprendre non seulement les aspects financiers, mais également des tableaux démontrant l'évolution des effectifs des employés en nombre, par services et par année.*

RM-3 *L'identification des besoins budgétaires par objets et par services devrait être faite non seulement en fonction de l'identification des besoins réels, mais devrait également prendre effectivement en considération l'évolution annuelle moyenne des résultats réels sur une période minimale d'au moins 5 ans.*

RM-4 *Afin de clarifier les règles concernant le partage de certaines dépenses entre la Ville centre et l'Agglomération, élaborer et mettre en place un gabarit de « références uniformisées », simple et facile à utiliser au moment de l'application des règles d'analyses et de partage pour mieux identifier les dépenses imputables en tout ou en partie à l'Agglomération.*

RM-5 *Toutes nos villes, incluant Montréal, ayant reconnu l'évidence que le système actuel des quotes-parts pour l'agglomération de Montréal a atteint ses limites, il y a lieu de relancer le plus rapidement possible des discussions productives pour identifier et implanter un nouveau cadre de gestion pour le partage des dépenses de l'Agglomération.*



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 13 / 13)

PRISE DE POSITION DES SIGNATAIRES POUR L'AMB/ASM

En considération du constat que la problématique relative au partage des dépenses de l'Agglomération et à l'établissement des quotes-parts payables par nos villes demeure inchangée et que ce contexte est toujours aussi inéquitable pour tous nos contribuables et inacceptable pour l'ensemble de notre population, nous recommandons à nos collègues Maires et Mairesse des villes métropolitaines liées dans l'Agglomération de Montréal, de ne pas appuyer le présent budget 2024 de l'agglomération, ainsi que les autres budgets complémentaires afférents, puisque le résultat global ne cadre pas avec les attentes légitimes de nos municipalités.

Signé à Montréal, le 08 décembre 2023 ;

(ORIGINAL SIGNÉ PAR)

Georges Bourelle

Vice-Président de la
Commission sur les Finances et
l'administration (CFA)

Maire de Beaconsfield

Alex Bottausci

Membre de la
Commission sur les Finances et
l'administration (CFA)

Maire de Dollard-des-Ormeaux